



Les Communes
du
Val d'Anniviers



www.anniviers.org

Commissions aménagement du territoire Anniviers et St-Luc / Chandolin

Procès-verbal de la séance du 01.04.08 à 20h au bureau communal de St-Luc

Présents

Gaby Solioz, Grimentz
Jean-Albert Melly, Ayer
François Genoud
Patrick Salamin
Nadine Zufferey

Simon Crettaz, St-Jean
Walti Zuber, Chandolin
Olivier Zufferey, St-Luc
Pierre-Alain Kaufmann
Martine Antonier Tschus, Secrétaire

Excusés

Mathieu Tamarcaz
Simone Salamin

Bernard Ogier
Marie-Françoise Melly Crettaz, Vissoie

1. Accueil

Gaby Solioz ouvre la séance, salue les personnes présentes et les remercie de leur participation à cette réunion dont le but est de présenter le règlement Anniviers à la commission St-Luc / Chandolin.

Il est rappelé que le premier projet de règlement a été élaboré par la commission St-Luc / Chandolin. Puis, le document a été travaillé par la commission Grimentz et, enfin, par la commission Anniviers qui s'est basée sur les chiffres présentés sous forme de tableaux et graphiques remis à tous.

Le contexte général est exposé, la situation, du côté de l'Etat, a changé depuis les premières discussions de ce règlement. Il y a eu le moratoire puis une mise sous pression des communes par l'Etat avec la fiche D1/3 qui a finalement été jugée, il y a quelques semaines, trop contraignante pour les communes. Cette fiche n'est plus en vigueur mais les communes qui n'agissent pas pourraient être pénalisées.

2. Discussion générale

L'étude chiffrée a été effectuée dans le but de connaître le volume d'affaire réalisé ces 15 dernières années afin de se rendre compte du montant permettant de vivre en Anniviers. Les tableaux sont la base du travail de la commission Anniviers.

Il est constaté que cette analyse n'est basée que sur un des éléments économiques d'Anniviers : la construction. Cette dernière n'étant pas la panacée pour l'avenir d'Anniviers ; la monoculture économique devrait être diversifiée.

Il est rappelé que des tentatives passées de diversification économique ont connu des échecs.

Pour quelques membres, les 4000m² à construire par année semblent élevés. Ce chiffre est justifié comme suit : le volume d'affaire à atteindre est de CHF 30 mios. De ce chiffre, ont été retirés les travaux de génie civil demandés par les communes et les travaux d'entretien. Reste environ CHF 16 mios à trouver, soit 4000m² à CHF 4'000.- de moyenne par m².

Tous sont d'accord pour dire que la construction n'est pas la planche de salut mais que, pour l'instant, c'est la seule branche économique qui fait vivre la vallée et c'est un outil pour parvenir à atteindre une masse critique suffisante pour pouvoir vivre sur l'acquis. Il faut augmenter le nombre de lits touristiques pour les remontées mécaniques et augmenter la clientèle pour diversifier les activités qui y sont liées (services,...).

La difficulté d'avoir des informations sur l'occupation des résidences secondaires, le risque d'inflation créé par la plus-value perçue sur la construction et la crainte de faire fuir la clientèle actuelle au profit d'un autre type de clients sont des points qui sont relevés.

Il faut trouver un moyen d'inciter les agents immobiliers à être actifs sur le marché de la location afin de faire occuper les lits construits.

10 % de taxe, sur un coût moyen de construction de CHF 600'000.- représente CHF 3'000.- de taxe annuelle pendant 20 ans. La hauteur de la taxe a été, entre autres points, définie par la pratique des autres stations concurrentes (Champéry,...). Il suffit de louer effectivement son chalet environ 2 semaines (net propriétaire) pour payer la taxe de non-mise en location. Cela n'encourage donc pas forcément à mettre suffisamment en location.

3. Règlement RECORS

Au terme de la discussion nourrie, quelques corrections sont apportées au règlement.

Pour le PV : Martine Antonier Tschus